

# **États généraux sur l'éducation**

## **À propos de la formation continue**

Note pour les éléments à mettre en débat

Par Paul Inchauspé

10 janvier 1996

## 5. À PROPOS DE LA FORMATION CONTINUE

### CE QUE NOUS AVONS ENTENDU

#### **Assurer l'accès, aux services d'éducation, de populations diverses ayant des besoins divers**

La majorité des intervenants qui se sont présentés désirent que les **besoins** d'éducation et de formation des groupes qu'ils représentent **soient mieux pris en compte** par le système d'éducation ou du moins par la collectivité. Comme, traditionnellement, ce sont les services d'éducation aux adultes qui assurent cette mission, c'est une plus grande accessibilité à ces services qu'ils revendiquent.

**Les différents besoins exprimés** sont ceux des adultes inscrits en rattrapage scolaire, des adultes avec ou sans emploi voulant ou devant se qualifier en formation professionnelle, les travailleurs qui désirent se perfectionner à temps partiel, les travailleurs devant se recycler, des personnes voulant mieux remplir leurs responsabilités parentales, sociales et civiques, les personnes voulant s'instruire, se perfectionner, les allophones devant s'intégrer et s'adapter à des réalités nouvelles, les femmes voulant ou devant assurer leur autonomie financière et professionnelle, les personnes peu scolarisées (analphabètes), les aînés. Ce sont aussi des adultes engagés dans des programmes d'éducation populaire et des projets de développement économique et communautaire.

Les **types de clientèle** pour qui **l'accès** aux services d'éducation **ne serait pas suffisant** (soit pour des raisons financières, soit pour des raisons d'inadaptation de programmes offerts) sont les analphabètes et les clientèles des programmes d'éducation populaire. Les intervenants représentant ces groupes soutiennent que l'éducation des adultes, censée permettre de rattraper leur retard et de remettre à jour leurs connaissances, profite surtout aux plus instruits, renforçant ainsi les inégalités sociales qu'elle était supposée réduire. D'autres intervenants qui ne représentent pas les clientèles particulières (administrateurs, professeurs, responsables de services d'éducation des adultes) trouvent que d'autres types de clientèle n'ont pas suffisamment accès aux services d'éducation des adultes. Ce sont les femmes retournant au travail, les nouveaux arrivants, les clientèles à temps partiel pour les programmes professionnels du secondaire et les programmes techniques du collégial.

Toutes les catégories de personnel scolaire (administrateurs, conseillers pédagogiques, professeurs) déplorent qu'**au secondaire des "jeunes" envahissent des services établis pour des adultes**, limitant du même coup l'accès des "adultes" à des services dont les places sont limitées puisqu'ils opèrent au moyen d'enveloppes fermées. À 16 ans, au secondaire, les jeunes peuvent s'inscrire à l'éducation des adultes, en formation

générale. Les programmes de formation professionnelle où ils s'inscrivent sont très souvent des programmes offerts par les services d'éducation des adultes. Plus du tiers des personnes inscrites dans les programmes d'alphabétisation des commissions scolaires ont moins de 30 ans.

De nombreux participants (administrateurs, élus, étudiants, enseignants) considèrent la **reconnaissance des acquis** comme **essentielle pour assurer l'accès** des adultes à l'éducation. C'est même pour certains une question de justice. Mais malgré les efforts pour développer un tel service, la reconnaissance des acquis n'a pas trouvé de réels points d'ancrage. Pour y parvenir, on suggère une politique de reconnaissance des acquis et la mise en place d'un système intégré de reconnaissance, l'instauration d'un dossier personnel où seraient colligées les formations reçues et les compétences développées. On souhaite aussi l'établissement d'outils simples de reconnaissance. Selon les étudiants, l'élaboration d'un portfolio demande tellement d'énergie qu'il est plus simple de suivre le cours! Mais si la reconnaissance des acquis d'expérience semble difficile à mettre en place, une autre demande plus élémentaire n'est pas encore satisfaite, c'est la **reconnaissance des équivalences de cours**. Des étudiants universitaires citent des cas - et ils sont nombreux selon eux - où des équivalences pour des cours analogues ne seraient pas accordées entre universités. Ils se demandent si une telle pratique, pénalisante pour les étudiants adultes d'université contraints à changer d'université, n'a pas d'autre but que de créer une clientèle captive pour des raisons de financement. Pour y remédier, ils demandent que soit établie un fichier provincial d'équivalence de cours.

La **formation à distance est elle aussi perçue comme un moyen d'augmenter**, partout au Québec, **l'accessibilité des adultes aux études**. Ce type de formation peut connaître un essor fulgurant avec les nouvelles technologies d'information et de communication. Les participants aux audiences ont souligné la nécessité de rendre accessible les infrastructures et les équipements dans les régions, de favoriser un réseau intégré multimédia et de mettre en place des organisations bimodales. À l'heure actuelle, la Télé-université et le Centre collégial de formation à distance existent, mais des universités et collèges tendent aussi à se regrouper pour former des consortiums. À l'inverse, au secondaire, un tel service a été déconcentré dans les commissions scolaires. Selon des participants, cet éparpillement ne permettrait pas de développer l'expertise. Il faut noter ici qu'aucun représentant des commissions scolaires n'a parlé de formation à distance.

### **Établir des programmes de formation et des services pertinents**

La majorité des intervenants ayant abordé cette question l'ont fait pour déplorer des cas d'inadaptation ou d'absence de programmes ou services par rapport aux besoins. Seuls des groupes d'étudiants du troisième âge ont témoigné de leur satisfaction face à

des activités qui leur sont offertes au collégial et à l'universitaire. Ils demandent que ces services soient maintenus.

Les groupes d'éducation populaire et d'alphabétisation et plusieurs participants "hors éducation" soutiennent que le mode d'**alphabétisation populaire est plus efficace** pour les personnes défavorisées et analphabètes que l'alphabétisation institutionnelle qui se réalise dans les commissions scolaires. Ils insistent sur le fait qu'ils mettent en pratique un apprentissage intégral au moyen de méthodes pédagogiques originales et qu'ils réalisent vraiment l'insertion socio-professionnelle. Ils demandent qu'on évite les dédoublements coûteux en enlevant aux commissions scolaires la responsabilité en alphabétisation.

Des membres du personnel scolaire font valoir que l'**enseignement des adultes se distingue de celui des jeunes** dans ses orientations, ses contenus, ses modes d'enseignement et d'apprentissage. Ils déplorent l'intégration des jeunes et des adultes, notamment au secondaire, qui aurait produit un recul des approches andragogiques et ferait perdre à l'éducation aux adultes sa spécificité. Ils demandent qu'on garantisse la spécificité de l'éducation des adultes.

Les étudiants universitaires non seulement déplorent les aberrations de la gestion des certificats dans le réseau universitaire, mais encore la **distance entre ces formations offertes et les besoins de formation professionnelle de haut niveau** des adultes. Par contre, ils citent des exemples d'écoles spécialisées (ETS, HEC) parvenues à dispenser des formations adaptées aux besoins des adultes tout en demeurant près de la réalité du travail.

Beaucoup d'intervenants déplorent l'**absence ou l'insuffisance de services essentiels à la réussite scolaire**: services d'accueil, de support, d'information, d'encadrement, d'aide personnelle et d'orientation. On souligne que la moitié des abandons sont dus à une mauvaise orientation. De plus, ces lacunes semblent exister dans tous les ordres d'enseignement. Mais elles seraient particulièrement grave dans les universités. Les adultes y seraient laissés à eux mêmes, dans l'errance. On demande la création dans les universités d'une porte d'entrée institutionnelle d'accueil et de référence.

On signale les **hauts taux d'abandon** à l'éducation des adultes dans les certificats universitaires (et principalement dans les programmes les plus populaires) et dans les programmes de rattrapage scolaire au secondaire. Les étudiants universitaires attribuent ce fait aux difficultés propres d'études à temps partiel pour les adultes, aux coûts des frais de scolarité, au manque de soutien à l'orientation et à la réussite, mais aussi à la manière dont sont envisagés les programmes selon les critères propres aux programmes de formation initiale. L'adulte qui veut suivre une activité spécifique ne désire pas nécessairement obtenir un diplôme, mais pour avoir cette activité, il doit

s'inscrire à un programme conduisant à un diplôme. Dans ce contexte, perverti au départ, son besoin court le danger d'être traduit en délit de fuite!

Quelques intervenants ne se contentent pas d'indiquer les inadaptations des programmes et des services par rapport aux besoins, ils demandent que **l'on tienne mieux compte des besoins nouveaux**. C'est tout d'abord celle de la nécessité d'une formation de base dans la formation nouvelle des travailleurs. On déplore que la tendance utilitariste qui prévaut actuellement en éducation des adultes conduise à limiter une telle formation alors que les changements technologiques mettent en évidence la nécessité d'une formation de base pour être capable de mieux maîtriser les compétences techniques. La loi de l'Instruction publique a donné aux services d'éducation des adultes des commissions scolaires un mandat en développement régional. Les administrateurs souhaitent que ce mandat puisse s'exercer plus rigoureusement. Ils souhaitent aussi que soit développée pour les adultes une formation par apprentissage conduisant au diplôme d'études professionnelles. Au collégial, les administrateurs veulent s'investir encore plus dans les services aux entreprises. Ils veulent aussi offrir divers types de services adaptés à la situation nouvelle de la formation qui doit répondre aux besoins de l'emploi: cours sur mesure, mais aussi développement de programmes, analyse de besoins, formation sur les lieux de travail, formation des formateurs d'entreprises.

### **Mettre de l'ordre, simplifier et se concerter**

Le personnel scolaire, les administrateurs, les élèves, les autres intervenants en éducation et les participants hors éducation, tout le monde dénonce le **leadership discordant et le manque de vision cohérente** en éducation des adultes des **responsables gouvernementaux**. Le dédoublement des structures fédérales/provinciales, le chevauchement des programmes engendrés par le partage des responsabilités entre les ministères de l'Éducation et celui de la Main d'oeuvre engendrent la prolifération des programmes, leur recoupement, la concurrence des uns avec les autres. On a parlé de 212 programmes de formation différents selon les sources de financement. Les efforts de simplification entrepris par la Société québécoise de développement de la main d'oeuvre n'ont pas encore produit les effets escomptés et, parallèlement, le processus de duplication se perpétue. L'introduction récente de services d'intégration socio-professionnelle (SIS) dans les commissions scolaires et les cégeps est perçue par les groupes communautaires comme une récupération des services qu'ils ont développés en ce domaine. Tous les participants énumèrent longuement les conséquences de cette multiplication et de ces chevauchements des programmes de subvention: course aux subventions, alourdissement des procédures administratives de requêtes de subvention, de contrôle des particularités des conditions d'admission, amplification du phénomène de concurrence, casse-tête pour les services d'accueil et de référence qui ont du mal à donner des informations claires et pertinentes, difficulté de choix pour les adultes

confrontés à une telle multiplicité, sentiment d'impuissance. Aussi, tous les intervenants veulent que de l'ordre soit mis dans un tel fouillis, mais ils ne s'entendent pas sur celui qui devrait être le maître d'oeuvre pour le faire. Si certains souhaitent un meilleur partenariat entre le réseau d'éducation et celui de la main d'oeuvre, la majorité veut que l'Éducation établisse son leadership et joue le rôle principal. Certains cependant veulent que ce rôle soit assumé par la Main d'oeuvre. Et quelques autres, sceptiques sur la possibilité des ministères à assumer un tel rôle, proposent la création d'un Institut national d'éducation des adultes.

Le même **manque de concertation** est déploré entre **les différents intervenants** en éducation des adultes: organismes communautaires, institutions d'enseignement, ordres d'enseignement, entreprises, syndicats. Tout le monde s'entend pour faire du partenariat l'enjeu prioritaire pour pouvoir sortir de l'impasse malsaine et improductive de la concurrence. Mais si l'on s'entend pour lever certains obstacles qui rendent difficile l'accès aux services d'éducation (manque de passerelles entre les différents niveaux d'éducation, manque de coordination entre universités pour la gestion et la reconnaissance des certificats), on ne s'entend pas nécessairement sur les principes qui doivent fonder les collaborations. Faut-il décloisonner les champs d'intervention des différents partenaires ou faut-il que les partenaires aient des champs propres d'intervention correspondant à leur mission et à leurs prérogatives spécifiques?

## **De l'argent**

Les demandes de **financement additionnel** ont été nombreuses. Ces demandes concernent toutes des budgets placés sous la responsabilité du ministère de l'Éducation. Au secondaire, on demande que l'enveloppe budgétaire soit ouverte pour la francisation des allophones, pour l'alphabétisation, pour la formation générale en pré-secondaire et secondaire et que la formation à temps partiel en formation générale et professionnelle soit financée. Les organismes d'éducation populaire demandent que 1,5 p. cent du budget de l'éducation leur soit consacré. Le collégial demande que l'enveloppe à temps partiel pour les cours de formation technique soit ouverte. L'université n'a pas de demandes spécifiques. Sans doute, la formule qui permet d'ajouter les inscriptions à temps partiel pour former l'équivalent d'inscriptions à temps plein génère un financement satisfaisant. À la différence des collèges publics, les collèges privés bénéficient du même traitement que les universités. Outre le niveau de financement, la précarité continue des politiques et des programmes de financement entraîne chez les administrateurs une fixation compulsive sur cette seule question.

Plusieurs intervenants ont aussi montré comment les **modes de financement structurent les services offerts** aux adultes au point d'entraîner des déviations. Ainsi, les groupes populaires, pour bénéficier du financement fédéral, ont réorienté leur action sur l'employabilité. La décentralisation atteint sa limite car les petits centres auront de

la difficulté à atteindre la norme de 18 élèves par groupe. Le financement à l'université des "adultes" au même titre que les "jeunes" entraîne, d'après les étudiants universitaires, le développement anarchique des certificats et la concurrence féroce de plusieurs universités en région dans les mêmes lieux et pour les mêmes programmes. Ce développement tous azimuts est d'autant plus recherché qu'il viserait à financer les activités régulières soumises à des coupures budgétaires. Une telle préoccupation ne serait pas non plus absente dans les développements actuels recherchés par les collèges en formation sur mesure.

## **De la reconnaissance**

Pour beaucoup d'intervenants, l'éducation donnée aux adultes **n'est pas suffisamment reconnue**. Ce type de formation est considéré comme une formation de second ordre.

Les étudiants ont soulevé le problème de la **valeur et de la reconnaissance des diplômes** obtenus à l'éducation des adultes. Le diplôme du secondaire obtenu à l'éducation des adultes est plus ou moins reconnu par le réseau collégial. Les certificats universitaires ne sont pas toujours reconnus entre universités ni pour obtenir un baccalauréat par cumul de crédits. Et on demande que l'ambiguïté soit levée sur ce point. On déplore que les cours donnés au secondaire au secteur ordinaire et à l'éducation des adultes ne soient pas toujours de même niveau. Pour remédier à cette difficulté, des professeurs demandent que cette formation soit soumise aux épreuves des examens ministériels et aux mêmes règles de diplomation.

Pour beaucoup d'intervenants, la **situation faite aux formateurs d'adultes est le signe même du peu de reconnaissance** accordé à ce segment du système d'éducation. Dans l'enseignement secondaire, ils sont traités comme des professeurs de second ordre: formation inadéquate dans certains cas, absence de la qualification légale du permis d'enseigner, précarité de l'emploi. Très souvent, par manque de services adéquats, ils sont obligés de cumuler les rôles de travailleur social, d'orthopédagogue, de conseiller en orientation. Ils n'ont pas accès au perfectionnement, et la formation des maîtres dans les universités ne présente pas une formation spécifique en éducation des adultes. Dans les universités, les chargés de cours font face à des problèmes semblables de précarité. Et certains étudiants dénoncent l'état lamentable qui en résulterait pour ce secteur.

Beaucoup d'intervenants des personnels scolaires veulent **éviter la marginalisation** de l'éducation des adultes, mais il ne s'entendent pas sur les moyens. Intégration ou ségrégation. Pour certains, au secondaire, l'éducation des adultes n'est qu'un appendice douteux, une excroissance du secteur des jeunes, une diversion pour cacher l'échec de ce dernier. Dans cette situation, les adultes sont les maltraités du système éducatif. Ils ont des besoins différents et donc une formation spécifique doit être maintenue pour eux. Cependant, tout le monde au secondaire ne partage pas cet avis.

Par contre, de façon générale, les personnels scolaires du collégial souhaitent plutôt une intégration plus poussée du secteur des adultes au secteur régulier. Cette intégration leur paraît le meilleur moyen pour assurer l'accès des adultes aux ressources éducatives et éviter leur marginalisation.

La reconnaissance de **l'éducation populaire comme partenaire crédible** en éducation est réclamée par les groupes communautaires et plusieurs participants de milieux extérieurs à l'éducation. L'éducation populaire a développé des approches et des expertises qui réussissent bien auprès des personnes défavorisées et analphabètes. Aussi, on demande l'accréditation de nouveaux groupes et qu'on évite des dédoublements coûteux avec les réseaux des commissions scolaires et les cégeps en alphabétisation et en insertion socio-professionnelle.

## **CE QUE NOUS CROYONS UTILE DE SOUMETTRE AU DÉBAT<sup>1</sup>**

Le terme générique d'éducation des adultes recouvre en fait des **besoins de formation** très différents. Aussi, l'utilisation de ce terme de **façon indifférenciée** n'est pas de nature à favoriser dans les milieux de l'éducation la compréhension de ce dont il est question. Du coup, la discussion sur ces questions est difficile et les frustrations s'accumulent.

Quant à nous, pour plus de clarté, nous préférons envisager cette question sous l'angle de la formation continue et la **détermination des différents types de besoins en formation continue**. Ces besoins sont très divers, mais ils peuvent être regroupés en cinq catégories: les besoins en alphabétisation et éducation de base, les besoins d'éducation populaire (vise la croissance personnelle et l'intégration dans la société à partir de l'analyse de situations de vie), les besoins de formation initiale professionnelle ou technique (vise la préparation à un métier ou une profession), les besoins de recyclage (vise la conversion vers un métier ou une profession), les besoins de perfectionnement (vise l'actualisation ou le développement de compétences personnelles ou professionnelles).

---

<sup>1</sup> En plus des propos recueillis lors des audiences publiques, la Commission a puisé à divers rapports et études pour alimenter la réflexion sur la formation continue: Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française, *Vers une concertation en éducation des adultes*, actes du colloque de juin 1990; Conseil supérieur de l'Éducation, *Accroître l'accessibilité et garantir l'adaptation. L'éducation des adultes dix ans après la Commission Jean*, 1992; *En formation professionnelle, l'heure du développement intégré*, 1991; *Le partenariat: une façon de réaliser la mission de formation en éducation des adultes*, 1992; *Les nouvelles technologies de l'information et de la communication: des engagements pressants*, rapport annuel 1993-1994 sur l'état et les besoins de l'éducation; *Vers un modèle de financement en éducation des adultes*, 1994; Institut canadien d'éducation des adultes, *L'éducation des adultes, valeur centrale du progrès économique et culturel*, 1995; Hart, S.A., *Tendances actuelles, structure et financement de l'éducation des adultes dans six pays industrialisés*, étude préparée pour le Conseil supérieur de l'Éducation, 1993; Moreau, N., *Le système québécois de formation continue. Ce qu'il pourrait être, ce qu'il est, ce qu'il est devenu*, étude documentaire préparée pour le Conseil supérieur de l'Éducation, 1995; Nadeau, J.R., *L'éducation permanente dans une "cité éducative"*, Presses de l'Université Laval, 1982; Paye, J.-C., "L'éducation permanente à la portée de tous", L'Observateur de l'OCDE, No. 193, avril-mai 1995.



Nous constatons qu'à l'heure actuelle les transformations que subit l'appareil de production conduisent à **développer intensivement** des formations répondant aux besoins de formation initiale professionnelle, mais aussi des **formations visant le recyclage ou le perfectionnement**. Les nouveaux modes de production et les formes nouvelles d'organisation du travail entraînent dans les entreprises des besoins spécifiques de formation. Et cette tendance ira en s'accroissant par suite de l'obligation faite aux entreprises de consacrer 1 p. cent de leur masse salariale à la formation. Certains déplorent que les énergies consacrées à ces développements détournent d'autres types de besoins de formation continue. Quant à nous, nous pensons que cette situation nouvelle est de nature à développer et à asseoir plus solidement dans notre société une **culture de la formation continue**. En effet, les chefs d'entreprise eux-mêmes et les syndicats commencent à être convertis à la nécessité de la formation continue. Des aménagements d'horaire sont trouvés pour la réaliser. Ces entreprises sont prêtes à financer une telle formation, car elles y voient un gage d'efficacité accrue. La distribution des rôles entre l'appareil productif et l'appareil éducatif se clarifie: les entreprises sont prêtes à assurer le coût du perfectionnement dans la mesure où une solide formation préalable est assurée.

Les doléances en ce qui concerne les services répondant aux différents besoins de formation continue sont nombreuses, mais il nous semble que des **difficultés particulières de système** touchent quatre de ces services. Les problèmes soulevés au sujet de ces services nous paraissent tellement importants qu'ils nécessitent des actions correctives énergiques.

- Le premier concerne les **programmes d'alphabétisation**. Les chiffres avancés font frémir. Quarante-quatre p. cent des adultes du Québec ne possèderaient pas de diplôme d'études secondaires et 19 p. cent sont des analphabètes complets ou fonctionnels. Trente p. cent des candidats aux programmes d'alphabétisation sont des jeunes de moins de 20 ans. Ces chiffres inquiètent quand on les met en parallèle avec les exigences accrues de qualification professionnelle. Le maintien de façon endémique d'une telle situation, malgré les efforts de scolarisation, est lui aussi inquiétant. Cette question doit être creusée. Quelle est la fiabilité de ces chiffres? Quelles sont les causes de la perpétuation d'une telle situation? Les programmes d'employabilité sont-ils adaptés à ces situations? Quelle est la forme la plus efficace d'alphabétisation?
- Le deuxième concerne les services de **formation générale en éducation des adultes au secondaire**. Nous pensons qu'il y a là un détournement de système parce les jeunes de 16 à 18 ans y ont accès comme des "adultes". En 1991-1992, 11 p. cent des jeunes de moins de 20 ans sont passés directement, sans interruption scolaire, du secteur des jeunes à celui des adultes. En 1984-1985, ce taux était de 1,3 p. cent. Il y a de plus duperie. Ces jeunes obtiennent un diplôme d'études secondaire de poids et de volume inférieur à celui du diplôme régulier. On leur fait croire qu'ils pourront entreprendre des études collégiales conduisant à

l'université. Ce qui n'est pas vrai! Ou ils ne sont pas admis au collège ou, admis, ils échouent massivement dès la première session. Cette voie détournée s'avère donc une impasse.

- Le troisième concerne les **certificats universitaires**. Même si les autorités universitaires n'en ont pas parlé, les interventions répétées des étudiants sur cette question sont pour nous le signe clair d'un problème grave. Il y a dans cette question des problèmes de pertinence, des problèmes d'offre de formation et de concurrence dans cette offre, des problèmes de gestion interétablissement pour la reconnaissance des cours. L'appât du financement n'est-il pas en train de pervertir ce secteur? Et quand on le met en lien avec le problème des chargés de cours, on voit bien que cette question ne peut être éludée.
  
- Le quatrième concerne les **programmes de formation à l'emploi**. la formation continue est devenue depuis quinze ans un sujet d'actualité économique. Les besoins de formation professionnelle initiale et continue, d'adaptation de main d'oeuvre et de recyclage sont devenus, pour notre pays comme pour bien d'autres, des enjeux politiques importants. Dans ce contexte, les pôles de décision se sont en fait déplacés vers le ministère de l'Emploi et de la Sécurité du revenu. La formation continue des adultes, dans le secteur de l'éducation, tend à n'être qu'un outil d'adaptation de la main d'oeuvre et le ministère de l'Éducation semble marginalisé et n'exerce plus de leadership. Nous ne sommes pas contre cette orientation qui donne l'importance aux programmes de formation à l'emploi. Elle est nécessaire et, de plus, elle est de nature à enraciner chez nous la culture de formation continue. Mais nous pensons qu'elle n'est pas entièrement saine. Tout d'abord, la précipitation et la concurrence entre ministères et gouvernements (provincial/fédéral) entraîne la multiplication des programmes de formation de ce type. Il en résulte fouillis et inefficacité. Dans un tel contexte, certains programmes d'employabilité servent davantage dans les faits à gérer l'exclusion, à occuper ceux qui n'ont pas d'emploi en les conduisant de programme en programme à l'impasse plutôt qu'à les former pour un emploi. De plus, en mettant tous les oeufs dans le même panier, on risque d'accentuer la tendance étroitement utilitariste de la formation alors qu'une formation de base large, transférable, visible auprès des partenaires sociaux est de plus en plus nécessaire. On risque aussi de ne se concentrer que sur les besoins de formation résultant des transformations techniques dans l'emploi et de négliger les besoins de formation provenant des changements sociaux, culturels et politiques qui accompagnent ces transformations. Aussi, nous ne pensons pas que dans les programmes de formation à l'emploi le réseau de l'éducation doive être réduit à n'être qu'un simple fournisseur de services. Le ministère de l'Éducation doit aussi exercer son leadership et faire en sorte que les éléments de formation qu'il assume dans sa mission traditionnelle soient mieux assurés par lui-même ou par d'autres.

Contrairement à ce que nous ont dit un certain nombre d'intervenants, l'**effort financier** du Québec pour assurer les différents besoins de formation continue **n'a pas diminué**. Au contraire, on a assisté ces dernières années à une croissance sans précédent des inscriptions aux activités de formation. Il y a eu cependant des déplacements de priorité et les formations relatives à l'emploi ont pris une grande importance. Au cours des audiences, des groupes différents ont demandé qu'une part plus grande des budgets leur soient consentis. Il est difficile pour nous d'établir la justesse de ces demandes. Cependant, il nous semble que trois groupes de demandes devraient être considérés avec attention. Les demandes en alphabétisation: la situation préoccupante en ce domaine le justifie. Les demandes relatives aux programmes de formation destinés aux femmes retournant aux études et aux immigrants: tout le monde a intérêt à favoriser la rapide insertion socio-professionnelle de ces personnes. Les demandes relatives à la levée des contraintes qui limitent l'accès à la formation professionnelle et technique à temps partiel dans les commissions scolaires et les collèges: la situation faite aux demandeurs de telles formations n'est pas équitable par rapport à celle faite aux demandeurs de formation à temps partiel dans les universités.

Pour **favoriser le développement qualitatif** des divers programmes de formation continue et pour commencer à mettre en place les éléments d'un système de formation continue, nous pensons que **quatre objets ayant des effets sur l'ensemble du système** doivent retenir prioritairement l'attention. Le renforcement des **services d'accueil et de référence**: une information pertinente et de qualité épargne beaucoup de temps et d'argent au demandeurs et aux pourvoyeurs de services. Le développement soutenu des services de **reconnaissance des acquis**: la diversité incontournable des profils et des lieux de formation requiert, tout comme pour la monnaie, la création de systèmes d'équivalence et de reconnaissance assurant la visibilité de la correspondance des formations. Le développement d'une **formation à distance** utilisant les nouvelles technologies de l'information et de la communication: ce type de formation s'est développé d'abord dans les formations s'adressant aux adultes. Les nouvelles technologies peuvent transformer l'école ordinaire, mais le terrain propice de leur développement est celui des programmes de formation continue. La prise en main sérieuse par l'ensemble des partenaires du **problème des formateurs**: cette question a de multiples facettes (statut, formation, perfectionnement), et bientôt d'autres formateurs entreront en action, les formateurs en entreprise. Cette question de première importance ne peut être laissée à l'abandon et aux décisions erratiques.

Bien des intervenants oeuvrant dans les services d'éducation des adultes ont demandé que soit réouvert le **débat intégration-ségrégation** de l'éducation des adultes. Nous ne pensons pas qu'il soit opportun de le faire au niveau d'un choix de principe et pour l'ensemble du système éducatif. Un débat placé à ce niveau prendra des allures de guerre de religion et n'intéressera qu'un nombre restreint de personnes dans les milieux d'éducation. Nous préférons une approche pragmatique de la question. L'intégration ne produit pas toujours des effets bénéfiques comme on le voit au secondaire quand des jeunes et des adultes sont mis dans les mêmes groupes dans l'enseignement

général et professionnel relevant de l'éducation des adultes. Et ceci doit être corrigé. Par contre, l'intégration de la mission de formation continue dans la mission des établissements d'enseignement, parce qu'elle garantit le financement, assure le développement continu de cette formation, comme on le voit en Allemagne ou en Italie et chez nous à l'université. Nous pensons que ces questions doivent se débattre au sein des réseaux ou des établissements.

Étant donné les formes différentes que peuvent prendre les formations continues, on ne pourra éviter que les **lieux institutionnels de formation soient divers** ni que les **intervenants dans ce champ d'action se multiplient**. Les partenariats et le fonctionnement en réseau sont donc indispensables. Cependant, il nous semble que **deux situations ont intérêt à être clarifiées**. Quel est le rôle que **l'on veut faire jouer aux organismes populaires** en matière d'alphabétisation fonctionnelle et dans les programmes d'insertion sociale? Des mandats de cet ordre ne doivent-ils pas leur être prioritairement accordés? Les développements récents des programmes de formation continue pour assurer l'adaptation de la main d'oeuvre aux besoins du marché du travail ont donné dans ce domaine la prédominance de fait au ministère de l'Emploi et de la Sécurité du revenu. Quel **doit être le rôle du ministère de l'Éducation relativement à ces programmes de formation**? Doit-il encore en exercer un, et lequel?

Certains, pour régler les problèmes actuels des services de formation continue, suggèrent un **énoncé de politique** ou la **création d'une instance** qui se préoccuperait de ces questions. Nous hésitons à faire nôtre pour le moment ces solutions globales. Nous pensons par contre que des changements effectifs sur les points que nous avons retenus améliorerait grandement ce segment indispensable d'un système d'éducation, celui de la formation continue.

<b>QUESTIONS AU JEU</b>
1. Pour faciliter la compréhension de ce dont on parle en parlant d'éducation des adultes, partagez-vous l'idée de regrouper les besoins de formation continue en cinq catégories: alphabétisation, éducation populaire, formation initiale professionnelle ou technique, recyclage, perfectionnement?
2. Quelle évaluation faites-vous de la manière dont ces différents besoins sont satisfaits dans votre région?
3. Partagez-vous l'idée que le développement très intense des formations pour les personnes l'emploi ou devant changer d'emploi est de nature à enraciner une culture de formation continue dans notre société? Quelles sont les conséquences d'un tel fait sur les missions du système d'éducation?

4. Faut-il maintenir la possibilité que des jeunes de 16-18 ans puissent sans interruption d'études passer au secondaire du secteur des jeunes au secteur des adultes?
5. Le diplôme d'études secondaires donné aux adultes doit-il être le même que celui donné aux jeunes?
6. Que faut-il faire pour réduire l'analphabétisme? Cette question vous paraît-elle prioritaire?
7. Que proposez-vous pour corriger la situation qui prévaut dans les certificats universitaires? Peut-on laisser leur développement aux lois du marché?
8. Le système public de formation continue doit-il limiter ses interventions en formation professionnelle et technique à l'ajustement de la main d'œuvre au marché du travail?
9. Partagez-vous l'idée que pour commencer mettre en place un vrai système de formation continue des efforts prioritaires doivent être mis sur les services d'accueil et de référence, sur les systèmes de reconnaissance des acquis, sur la formation dist
ance, sur la formation des formateurs? Avez-vous des propositions pour assurer des développements dans ces quatre secteurs? Y a-t-il d'autres secteurs dont le développement vous paraît prioritaire?
10. Faut-il confier l'alphabétisation aux organismes populaires ou aux commissions scolaires? Si les deux doivent intervenir, quels doivent être leurs champs respectifs d'intervention?
11. Les actions visant le développement de l'employabilité ou de la préemployabilité doivent-elles relever des organismes d'éducation populaire ou des commissions scolaires?
12. En un moment où l'importance des programmes de formation continue concernant l'emploi donne un leadership de fait sur cette question au ministre de l'Emploi et de la Sécurité du revenu, quel leadership doit exercer le ministre de l'éducation en ce qu
i concerne ces programmes de formation et les autres programmes de formation continue?
13. Quelles sont les corrections qui, selon vous, devraient être faites à la répartition actuelle des allocations consenties par le ministre de l'éducation pour les besoins divers de formation continue?
14. Faut-il favoriser la création d'un Institut national d'éducation des adultes? L'adoption d'une politique nationale en matière de formation continue vous paraît-elle souhaitable? Utile?